



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

2025/82

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 25 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, Maire**

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
Quorum..... 8
Présents..... 12
Votants..... 15
Excusés..... 0
Procurations..... 3

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERES Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude.

PROCURATIONS : Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Madame COBO Rolande, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERES Claude, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 21/07/2023

SEANCE N° 5

DELIBERATION N° 9

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE

ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

DE L'ÉCOLE MARIE-LAURENCE QUATREFAGES

Vu la délibération n° 1 en date du 31 juillet 2020 adoptant le règlement intérieur de l'accueil périscolaire de l'école,

Vu la délibération n° 10 en date du 26 octobre 2018 attribuant le nom de Marie-Laurence QUATREFAGES reconnue « Juste parmi les Nations » à l'école publique communale,

Considérant que ledit règlement nécessite une actualisation et une mise à jour entraînant une nouvelle rédaction.

Monsieur le Maire fait lecture du nouveau règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire de l'école Marie-Laurence QUATREFAGES et précise que notification sera faite auprès des parents (père, mère, représentant légal) qui au moyen du coupon détachable à retourner, attesteront avoir pris connaissance de tous les points du règlement, en accepter les conditions et s'engager à les respecter et à les faire respecter par leur enfant.

Il précise que ledit règlement intérieur sera applicable dès la rentrée scolaire fixée au 1er septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire de l'école Marie-Laurence QUATREFAGES
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

Le Maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **29 JUL. 2025**
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le **29 JUL. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

